



Direction générale territoires

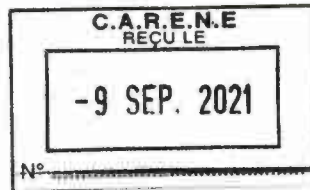
Délégation Saint-Nazaire

Service développement local

Référence : S2021-07-4293

Affaire suivie par :  
Celine COSSADE

Tél. 02 49 70 03 20



Nantes, le 31 AOUT 2021

Monsieur Jean-Michel CRAND  
Vice-président Communauté d'agglomération de la  
région nazairienne et de l'estuaire  
4 avenue du Commandant l'Herminier  
BP305  
44605 ST NAZAIRE CEDEX

**Objet : Modification N°1 du PLUi de la CARENE**  
Vos références : U-21-SDLSN-013R

Monsieur le Vice-président,

Par courrier en date du 17 juin 2021, vous avez consulté le Département sur le projet de modification n°1 du PLUi de la CARENE.

Ce dossier concerne des modifications réglementaires et graphiques pour la bonne application de la loi littoral, l'ajustement ou la suppression de certains STECAL et précise les choix de la consommation foncière.

Cette modification n'appelle pas de remarque particulière de la part du Département.

Je vous remercie par avance de m'adresser un dossier relatif à cette modification lorsqu'elle sera exécutoire afin de l'intégrer dans la bibliothèque des documents d'urbanisme de l'ensemble des communes du département, ainsi qu'un exemplaire informatique au format « pdf » si vous en disposez.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président du conseil départemental  
Le Vice-président solidarité et cohésion des territoires

Jean CHARRIER